



## COMMUNIQUÉ A LA POPULATION

### Coronavirus

#### La Ville, le CCAS et l'EHPAD de Redon au service de la population

Redon, le 26 mars 2020

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du COVID-19, plusieurs actions sont mises en œuvre conjointement par la Ville, le CCAS ainsi que par l'EHPAD de Redon afin d'assurer la continuité du service public auprès de la population. Voici un zoom sur ces actions du quotidien assurées par les services et les élus :

#### **Le Centre Communal d'Action Sociale : au plus près des personnes isolées et vulnérables**

- L'équipe des aides à domicile du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) continue de s'occuper des 200 usagers de la Ville : personnes âgées comme personnes en situation de handicap, avec une attention toute particulière aux personnes les plus dépendantes. Courses, ménage, récupération de médicaments, tout est fait pour que les usagers du service soient pris en charge dans les meilleures conditions.
- Comme lors d'un plan « canicule », le CCAS prend quotidiennement des nouvelles des 23 personnes qui se sont déclarées comme vulnérables ou isolées. Les consignes sur les gestes barrières contre la pandémie sont rappelées.
  - ➔ Il est possible de vous faire recenser ou de faire recenser des personnes de votre entourage : un formulaire est disponible sur le site internet de la Ville [www.redon.bzh](http://www.redon.bzh)

Une vigilance est également portée aux personnes désorientées afin que leurs habitudes de courses soient conservées (avec le soutien et la surveillance bienveillante des commerçants).

- L'accueil physique du public au CCAS est actuellement fermé. Cependant, toute situation d'urgence sera examinée et, si besoin, des rendez-vous physiques pourront être organisés par des travailleurs sociaux compétents.
  - ➔ Il est toujours possible de nous contacter pour une orientation sociale au 02.99.71.22.97 ou par mail à l'adresse [ccas@mairie-redon.fr](mailto:ccas@mairie-redon.fr)
- Le CCAS maintient le lien, par téléphone ou par e-mail, avec les personnes qu'il accompagne dans leurs démarches concernant le RSA, l'insertion socio-professionnelle et le logement social.
- Le CCAS va également coordonner les initiatives privées et bénévoles qui pourraient être mises en œuvre sur notre territoire.

contact@mairie-redon.fr  
tél : 02 99 71 05 27

## **L'EHPAD : au plus près des personnes âgées**

- Les résidents de l'EHPAD sont confinés dans l'établissement depuis le 12 mars dans le but de les protéger de l'entrée du virus sur la structure.
- Les mesures barrières comme le port du masque et l'utilisation du gel hydro alcoolique sont mises en œuvre par le personnel avec une grande rigueur.
- Une permanence administrative est assurée du lundi au dimanche.
- L'EHPAD maintient le lien social avec un créneau d'appel téléphonique chaque jour avec les familles, entre 14 h et 16h30, et des appels en visioconférence effectués directement, à compter du 27 mars, depuis le logement du résident.
- Comme les résidents doivent rester dans leur logement, pour leur sécurité et leur santé, des plateaux repas sont apportés directement dans les chambres. Chaque semaine, les résidents qui le souhaitent peuvent communiquer leur liste de courses qui sont effectuées par la structure.
- Les animateurs, accompagnés de l'ensemble du personnel de l'établissement, passent chaque jour dans le logement du résident pour veiller à ce que les journées se passent dans de bonnes conditions.
- Une mutualisation des moyens humains avec le personnel des écoles fermées a permis de renforcer l'entretien à l'EHPAD Les Charmilles

## **L'accueil à la population : maintenir la continuité du service d'accueil minimum à la population et assurer la gestion de la crise**

- La Mairie est fermée au public, mais l'accueil téléphonique reste ouvert aux heures habituelles afin d'apporter aux citoyens les renseignements du quotidien (marchés, recueil des offres d'aides, état-civil, doléances et interrogations, ...).
- L'accueil physique des usagers est maintenu uniquement pour les déclarations de naissance et de décès dans le respect strict des gestes barrières et des consignes de confinement.
- Les rendez-vous pour les cartes d'identité et passeports (nouveau dossier, remise) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- ➔ Pour les autres demandes d'état civil, les usagers sont invités à se rendre sur le site de la Ville de Redon à la rubrique "Mes démarches" ou à envoyer leur message à [population@mairie-redon.fr](mailto:population@mairie-redon.fr)
- Le traitement des courriers est assuré régulièrement.
- ➔ Les usagers sont invités à privilégier le mail compte tenu des retards enregistrés par La Poste.

contact@mairie-redon.fr  
tél : 02 99 71 05 27

- Des agents sont présents quotidiennement en Mairie au sein d'une cellule de crise afin de répondre aux urgences et se coordonner avec les différents partenaires de la Ville (sous-préfecture, professionnels de santé, associations, ...).
- Les locaux municipaux (écoles, halte du Passant, Mairie, CCAS, Police municipale et CTM) sont entretenus et désinfectés de manière régulière. Le maintien de la qualité et de la propreté du domaine public est assuré (voirie, bâtiments, patrimoine, ...).

### **La Police municipale : assurer la protection des personnes et des biens**

- La Police municipale se charge de garantir la sécurité et l'ordre sur la voie publique.
- Elle est en outre chargée d'informer la population des mesures à prendre en cas de déplacement et de les faire respecter. A cet effet, des contrôles, en collaboration avec les services de Gendarmerie, sont régulièrement effectués. Toute infraction est verbalisée.
- La Police municipale est chargée de surveiller les bâtiments communaux, les parcs et les jardins.
- La Police municipale participe à la surveillance du marché couvert le vendredi, le samedi et le lundi matin et elle maintient les contacts avec les commerçants du centre-ville et des zones périphériques.
- Les missions de police funéraire sont prioritaires.

### **Ecoles – Enfance - Jeunesse : poursuivre l'accueil des enfants des personnels prioritaires**

- Les enfants des agents hospitaliers ou médicaux-sociaux sont accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'école Henri Matisse et à l'accueil de loisirs « La Ruche » le mercredi (garderie matin et soir et restauration).
- Un contact permanent est maintenu avec l'Education nationale.

### **Des dispositions prises pour tenir compte des difficultés des associations et des entreprises**

- Les factures des fournisseurs sont traitées au fur et à mesure de leur arrivée et continuent d'être payées dans les délais réglementaires.
- Un accompagnement est fait par les services « Vie culturelle » et « Sports » auprès des organisateurs d'événements : suivi de leurs projets à court et moyen termes et des décisions prises (annulation, report, maintien sous conditions...). La préparation des événements à plus long terme (période juin à septembre) est maintenue.

## **Une communication permanente pour maintenir les liens avec la population et l'informer**

- Des communiqués sont régulièrement transmis à la presse ainsi qu'à la population à travers divers supports (site internet, panneau lumineux, réseaux sociaux, ...).
- Les informations gouvernementales et préfectorales sont relayées sur le site internet de la Ville *www.redon.bzh* et sur la page Facebook « Vivre à Redon ».
- Des réponses individuelles sont apportées quotidiennement aux demandes des usagers.

Le Maire de Redon

Pascal Duchêne